

Direction Générale Adjointe  
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie  
Service Entretien et Exploitation de la Route

Le Président du Conseil Départemental du Nord,

Arrêté n° VA-123-2651

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/488 portant délégation de signature,  
Vu la demande de l'Agence routière de Pévèle-Hainaut en date du 20 juin 2023 **afin d'effectuer la fermeture de la route départementale 81 suite à un accident de PL qui a dégradé les enrobés sur le réseau routier départemental.**  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 20 juin 2023 et le 31 juillet 2023, la circulation des véhicules sera interrompue sur la route départementale 81 entre les PR 23 + 155 et 21 + 196 <sup>1</sup>sur le territoire des communes de NOYELLES-SUR-SELLE, LIEU-SAINT-AMAND, AVESNES-LE-SEC. Toutefois l'accès aux riverains sera autorisé.**

**ARTICLE 2 :** Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0 et panonceau 'sauf riverains', la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens LIEU-SAINT-AMAND vers AVESNES-LE-SEC :

Route départementale 81A sur la commune de : LIEU-SAINT-AMAND

Route départementale 74 sur les communes de : LIEU-SAINT-AMAND, AVESNES-LE-SEC

Route départementale 449 sur les communes de : NOYELLES-SUR-SELLE, AVESNES-LE-SEC.

Pour les usagers utilisant le sens AVESNES-LE-SEC vers LIEU-SAINT-AMAND :

Route départementale 449 sur les communes de : NOYELLES-SUR-SELLE, AVESNES-LE-SEC

Route départementale 74 sur les communes de : LIEU-SAINT-AMAND, AVESNES-LE-SEC

Route départementale 81A sur la commune de : LIEU-SAINT-AMAND.

**ARTICLE 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4 :** La pose et la maintenance de cette signalisation seront **à la charge du service gestionnaire de la voirie.**

**ARTICLE 5 :** Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant la durée de l'arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

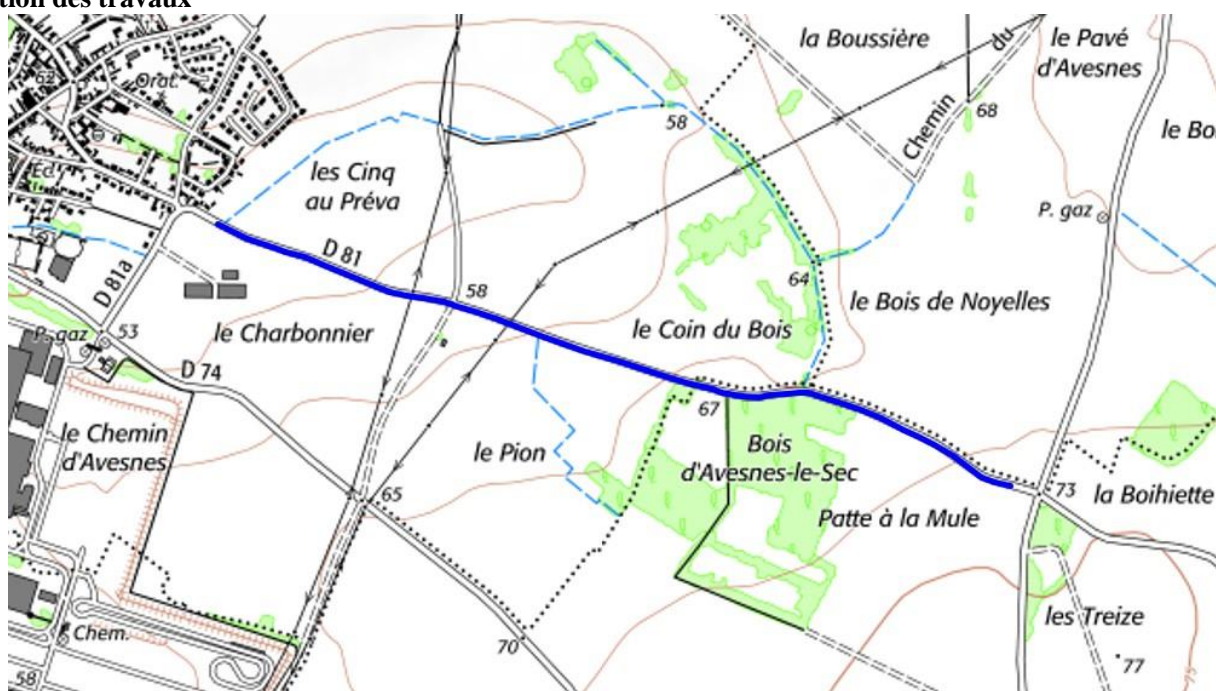
**ARTICLE 7 :** M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de VALENCIENNES,  
MM. Les Maires des communes de NOYELLES-SUR-SELLE, LIEU-SAINT-AMAND,  
AVESNES-LE-SEC,  
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE VALENCIENNES,  
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,  
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,  
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,  
M. le Directeur des Transports Départementaux,  
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,  
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 20 juin 2023  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
et par délégation,

Publié le 20-06-2023

Situation des travaux



Déviations

Déviations pour les usagers utilisant le sens LIEU-SAINT-AMAND vers AVESNES-LE-SEC:

